



L'impératif d'une époque troublante

Plus de 50 conflits actifs faisaient rage dans le monde en 2021. Près de la moitié des conflits qui ont eu lieu depuis 1989 se sont répétés. Des crises prolongées qui persistent depuis une décennie ou plus n'ont toujours pas trouvé de résolution. La gouvernance et la coopération internationale sont remises en question par la violence et la polarisation politique, les conflits inter et intra-étatiques, les guerres par procuration, les guerres hybrides, les menaces du changement climatique, et les violations à grande échelle des droits humains et du droit humanitaire.

Œuvre en faveur d'États et de sociétés pacifiques dans le contexte géopolitique et les réalités politiques du 21e siècle est un défi. Les artisan.e.s de paix sont confronté.e.s à des compromis difficiles, à des dynamiques de pouvoir complexes et à des intérêts bien ancrés. Ces trente dernières années, des efforts considérables ont été déployés pour construire des États et des sociétés pacifiques, dotés d'économies inclusives. Malgré des succès notables, la recherche de la paix s'est montrée vouée à l'échec lorsqu'elle n'était pas largement légitime, suffisamment inclusive ou consciemment transformatrice.

Pour relever les défis mondiaux en matière de paix et de sécurité que présente notre époque, de nouvelles formes d'engagement et de partenariats entre **tous** les participants à ces processus doivent être inventées. Nous devons recalibrer la pratique de la recherche de paix – tant par les principes qui la régissent que par leur mise en œuvre pratique.

Tracer une voie vers une paix durable : Le Pacte pour le rétablissement de la paix

Le Pacte pour le rétablissement de la paix vise à fournir à tous les acteurs de paix une boussole commune qui les aiguille vers une nouvelle manière de travailler pour construire un avenir plus pacifique. Il décrit les changements qui s'avèrent nécessaires dans l'(les) approche(s) de rétablissement de la paix, explique les fondations philosophiques qui sous-tendent ces changements et détaille les principes qui l'accompagnent.

Le Pacte a émergé de deux années de délibérations et d'engagements continus conduits par la Commission internationale pour la paix inclusive et une coalition mondiale de partenaires. Ces délibérations et engagements ont impliqué tant des voix et contributions issues de la base que celles d'acteurs de haut niveau. Le Pacte repose ainsi sur une solide base de connaissances, preuves et apprentissages cumulés qui intègrent expériences pratiques et vécues, pragmatisme et faisabilité politique.

Le Pacte fait délibérément écho à l'engagement de la communauté internationale en faveur d'un ordre fondé sur les droits et la justice, tel que reflété par les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels ; ainsi qu'au droit international humanitaire et aux accords internationaux qui s'engagent à construire un ordre mondial pacifique et sûr.

Pacte pour le rétablissement de la paix et ses principes catalysent des partenariats concrets, de long terme et équitables. Ils orientent les efforts de rétablissement de la paix vers la cocréation de solutions durables par des acteurs opérant au niveau international, national et local et avec des délais différents.

L'utilisation du Pacte impliquera une responsabilité publique d'honorer ses principes fondamentaux et d'établir des partenariats solides pour aboutir à une paix et une sécurité durables. Le respect des principes du Pacte symbolise une promesse pratique d'œuvrer de bonne foi comme artisan.e de paix.

Le Pacte préconise quatre changements clés dans les politiques et pratiques :

- **Envisager le rétablissement de la paix différemment** : passer d'efforts principalement focalisés sur la diplomatie et les accords négociés pour mettre fin à la violence, à une approche qui envisage le rétablissement de la paix comme un **processus de long** terme qui nécessite une inclusion plus large, une meilleure adaptabilité et un engagement permanent pour renforcer la légitimité ;
- **Changer la manière dont les acteurs locaux et internationaux travaillent ensemble** : adopter un pacte de partenariat qui soutient la co-création de solutions locales basées sur des relations de respect, de réciprocité et d'humilité ;
- **Adopter de nouvelles approches de rétablissement de la paix** : travailler au-delà de pactes entre élites et d'accords de partage du pouvoir pour **modifier les relations entre l'État et la société** par le biais d'une gouvernance inclusive et d'institutions politiques redevables devant la société ;
- **Améliorer les interactions entre les groupes sociaux** : passer de « l'inclusion-représentation » à des discours politiques, des résultats et des relations sociales véritablement pluriels, basés sur le respect de la diversité dans la vie politique, sociale et économique.

les principes pour la paix

Huit principes fondamentaux se trouvent dans le Pacte pour le rétablissement de la paix pour éclairer les choix, compromis et décisions difficiles qui se présentent aux artisans. **Dignité, solidarité et humilité** offrent une **boussole morale** pour établir la confiance et régir les rapports de consultation, de représentation et de respect entre les acteurs internationaux, transnationaux, nationaux, sous-nationaux, les entreprises et la société civile. La **légitimité renforcée** et la **sécurité pour tous** constituent l'**objectif global**, et le **fondement** pour une paix inclusive et durable. Les trois derniers principes étayent le Pacte en constituant un **accord de partenariat** pratique entre tous les acteurs du rétablissement de la paix, qui s'engagent à **promouvoir le pluralisme, adopter le principe de subsidiarité et inclure des solutions intégrées et hybrides**.



Les Principes pour la paix reflètent la conviction que les actions pratiques et les programmes concrets de rétablissement de la paix doivent adopter une vision holistique et éthique, tout en reconnaissant les sérieux défis et obstacles à la construction d'une paix durable et solide dans une variété de contextes géopolitiques.

Ces principes constituent un tout intégré qui reflète le changement global de philosophie incarné dans le Pacte. Si tous les principes ne sont pas également pertinents dans toutes les circonstances, ils se renforcent mutuellement et ne sont pas organisés de manière hiérarchique.

La voie à suivre

Pacte pour le rétablissement de la paix et ses Principes pour la paix fournissent un cadre directeur pour l'action. Les politiques et pratiques qui découlent de ces principes ne constituent pas une prescription unique adaptée à toutes les situations. Elles doivent être ajustées et appliquées à des contextes particuliers, et doivent être ancrées dans les normes et les cadres des différentes communautés. Par « communautés », on entend ici les médiateurs et négociateurs, les forces de sécurité, les autorités nationales, les acteurs et donateurs internationaux, les acteurs de la société civile et les entreprises, qui travaillent en partenariat pour améliorer la prise de décision et influencer les politiques, les pratiques et les financements.

Le lancement du Pacte pour le rétablissement de la paix s'accompagne de la mise en place d'un mécanisme de suivi et de mise en œuvre, appelé la Fondation des principes pour la paix, afin de catalyser les efforts mondiaux, régionaux et locaux pour renforcer le soutien et l'adhésion, ainsi que pour institutionnaliser, surveiller et suivre la mise en œuvre des Principes et la qualité des processus de paix.

Le Pacte pour le rétablissement de la paix est une initiative vivante et non un rapport destiné à prendre la poussière. La Fondation des Principes pour la paix servira de catalyseur et de gardien du Pacte, de ses Principes et des partenariats qui l'entourent. Le succès ultime des Principes pour la paix dépendra d'un engagement renouvelé, d'un ancrage dans le système international et d'un engagement continu à tracer la voie vers une paix durable.

